



POSTULAT

Auteur	PLR/FDP, par Mathieu Couturier
Objet	Technologies numériques dans les écoles valaisannes: Le Valais doit passer à la vitesse supérieure
Date	06/09/2021
Numéro	2021.09.290

Les nouvelles technologies évoluent à une vitesse affolante. C'est une lapalissade. Tant les moyens - smartphone, ordinateur, tablette - que les programmes informatiques demandent, d'une part, une forte capacité d'adaptation, et d'autre part, un développement constant des compétences.

Notre société ne doit pas subir ce changement, mais évoluer avec. Cette évolution doit, autant qu'il se peut, commencer tôt et même déjà lors de l'école obligatoire. L'instruction publique et privée doit favoriser une culture du numérique en permettant de construire des compétences précises dans l'usage des technologies, mais aussi dans la connaissance des médias et dans la science informatique. Actuellement, une seule petite heure de cours d'informatique par semaine est enseignée, et seulement pendant la première année de Cycle d'orientation (CO).

En outre, les enseignants de demain doivent pouvoir bénéficier d'une formation plus abondante en la matière. Aujourd'hui, la HEP-VS propose 90 heures de formation aux enseignants de primaire et quatre crédits ECTS aux professeurs du secondaire 1 et 2. Ce n'est clairement pas assez ambitieux. Ces brèves heures de cours ne leur permettent pas une maîtrise nécessaire pour apprendre mais surtout enseigner.

À l'image de canton de Vaud qui a investi plus de 30 millions de francs pour le déploiement de l'éducation numérique pour les trois premières années de sa mise en oeuvre. Ou encore de nos voisins français qui ont déboursé pas moins de 1 milliard sur 3 ans dans leur plan du numérique visant à ; former les enseignants, développer des ressources pédagogiques et financer les infrastructures. Plus précoces, l'Estonie et Israël proposent des cours de programmation depuis 2011. Le postulat 3.0333 déposé en 2017 poussait aussi dans ce sens. Plus récemment, un article paru dans Le Nouvelliste en mai 2021 évoquait également l'importance des technologies numériques dans les écoles valaisannes.

Dès lors, le Canton du Valais se doit de passer à la vitesse supérieure et déployer une stratégie audacieuse des technologies numériques dans nos écoles valaisannes.

Conclusion

Par ce postulat, il est demandé au Conseil d'État :

- De fixer un calendrier pour l'introduction dans le plan scolaire de l'école primaire et secondaire de l'enseignement des usages de la technologie, de la connaissance des médias et de la science informatique, selon

le Plan d'études romand en Education numérique (PerEdNum) ;

- D'étoffer le plan de formation HEP-VS dédié aux technologies numériques ainsi que les formations nécessaires pour les enseignants, selon le Plan d'études romand en Education numérique (PerEdNum) ;
- De définir les moyens par lesquels les objectifs définis dans le Plan d'Études Romand (PerEdNum) pourront être atteints (formations, personnels, périodes intégrée à la grille horaire, infrastructures, etc.).